

ELECTION DES CONSEILLERS CONSULAIRES ET DE LA NOUVELLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Le 25 mai 2014, (le même jour que les élections européennes), tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de Bruxelles (qui représente l'ensemble de la Belgique, soit 77 000 électeurs environ), seront invités à élire 9 « conseillers consulaires et 10 « délégués consulaires » ; les conseillers consulaires siégeront au futur Conseil consulaire, qui sera placé auprès du Consul général de France à Bruxelles et rendra des avis sur toutes les questions d'ordre d'intérêt général pouvant intéresser la vie de la communauté française en Belgique, notamment culturel, éducatif (bourses scolaires), économique et social (aide sociale, emploi, formation).

Les Français pourront voter à l'urne, par voie électronique ou par procuration.

La Loi du 22 juillet 2013 a modifié la représentation des Français établis hors de France.

Voir le schéma de comparaison ci-joint.

LOI N°2013-659 DU 22 JUILLET 2013
RELATIVE À LA REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE
CE QUI VA CHANGER...

ACTUELLEMENT

Electeurs



Assemblée des Français de l'étranger

- 155 élus au suffrage universel direct
- 52 circonscriptions
- Mandat de 6 ans
- Renouvellement par moitié tous les 3 ans
- Scrutin à un tour, soit majoritaire (circonscriptions ayant 1 ou 2 sièges à pourvoir), soit de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne pour toutes les autres circonscriptions

A PARTIR DE 2014

Electeurs



Conseils consulaires

- 444 conseillers consulaires élus au suffrage universel direct
- 130 conseils consulaires
- Mandat de 6 ans
- 65 délégués consulaires, élus en même temps que les conseillers consulaires, qui seront uniquement grands électeurs pour les sénatoriales
- Scrutin à un tour, soit majoritaire (circonscriptions ayant 1 siège à pourvoir), soit de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne pour toutes les autres circonscriptions

Assemblée des Français de l'étranger

- Les 444 conseillers consulaires élisent 90 d'entre eux pour siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger
- 15 circonscriptions
- Scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

1ER JANVIER 2014 : Constatation de la population française de chaque circonscription

10 MARS : Entrée en vigueur de la LEC (liste électorale consulaire) - Début du dépôt de candidatures

16 MARS : Date limite de dépôt des candidatures (15 MARS pour le continent américain)

12 MAI : Début de la campagne électorale

14 AU 20 MAI : Vote internet - Election des conseils consulaires

25 MAI : Vote à l'urne - Election des conseils consulaires (24 MAI pour le continent américain)

22 JUIN : Vote à l'urne - Election des conseillers à l'AFE (21 JUIN pour le continent américain)

25 JUIN : Date limite de la première réunion des conseils consulaires (24 juin pour le continent américain)

22 OCTOBRE : Date limite de la première réunion de l'AFE

PRINCIPE DE CONSTITUTION D'UNE LISTE AUX PROCHAINES ÉLECTIONS CONSULAIRES

LA CIRCONSCRIPTION NE COMPORTE QUE DES CONSEILLERS CONSULAIRES :

La liste devra être composée d'un nombre égal au nombre de conseillers consulaires à élire augmenté de 3.

Exemple : A Lima, 3 conseillers consulaires sont à élire. La liste devra donc faire figurer 6 noms (3 hommes et 3 femmes).

LA CIRCONSCRIPTION COMPORTE DES CONSEILLERS CONSULAIRES ET DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES :

La liste devra être composée d'un nombre égal au nombre de conseillers consulaires et délégués consulaires à élire, augmenté de 5.

Exemple : A Tel Aviv, 7 conseillers consulaires et 4 délégués consulaires sont à élire. La liste devra donc faire figurer 16 noms (8 hommes et 8 femmes).

LES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES

Les délégués consulaires sont élus en même temps que les conseillers consulaires, à raison de 1 pour 10.000 inscrits au registre des Français établis hors de France en sus de 10.000.

Le nombre de délégués consulaires à élire dans ces circonscriptions est déterminé en fonction de la population française inscrite au registre des Français établis hors de France, estimée au 1er janvier de l'année de l'élection.

LEXIQUE

Assemblée des Français de l'Etranger

L'**Assemblée des Français de l'étranger** (en abrégé : AFE) est une assemblée politique élue qui représente les [Français établis hors de France](#).

Crée par la loi n° 2004-805 du [9 août 2004](#), elle a succédé au **Conseil supérieur des Français de l'étranger** (en abrégé : CSFE) créé par le décret n° 48-1090 du [7 juillet 1948](#)

La loi du [22 juillet 2013](#) vient de modifier le statut de l'Assemblée des Français de l'Etranger

L'AFE représente plus de **2 millions de Français expatriés**.

L'AFE est politiquement l'assemblée représentative des Français établis hors de France, et défenseur de leurs droits et intérêts. L'assemblée est l'interlocuteur du gouvernement et des postes diplomatiques et consulaires sur toutes les questions relatives à l'expatriation, en France, comme à l'étranger. Elle émet des avis mais n'a pas de pouvoir décisionnaire.

Les membres de l'AFE travaillent en **commissions**. Ils élaborent des rapports, des résolutions, soumettent des avis motivés au gouvernement, des vœux aux ministères et des motions à l'administration en faveur des Français de l'étranger. Ils interpellent l'administration par des questions écrites, orales ou d'actualité. Ils sont représentés dans de diverses institutions ou organismes publics touchant à tous les domaines de la vie à l'étranger (enseignement, emploi, affaires sociales, sécurité, aide juridique, etc.).

UNION DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

L'**Union des Français de l'étranger** (UFE), présente dans plus de 100 pays à travers le monde, est la plus ancienne association française d'expatriés. Elle est composée de membres adhérents. 

Fondée en 1927, elle est [reconnue d'utilité publique](#) depuis 1936.

C'est sur la base de ses recommandations qu'a été créée l'AFE .

Bien qu'apolitique dans ses statuts, depuis la création de l'ADFE concurrente clairement marquée à gauche (voir ci-dessous), l'UFE est dans les faits une association classée à droite.



Le Président de l'UFE est Gérard Périsson, fondateur du groupe ACCOR

Les Conseillers actuels à l'Assemblée des Français de l'Etranger sont en majorité également membres de l'UFE et donc majoritaires à l'Assemblée des Français de l'étranger ; le groupe UFE à l'AFE compte neuf sénateurs.



Français du monde – ADFE

Français du monde – adfe, anciennement l'**Association démocratique des Français de l'étranger**, est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1980, représentant les Français expatriés. Elle se réclame de la gauche mais n'est officiellement affiliée à aucun parti politique, même si ses liens avec le parti socialiste sont plus qu'évidents.

Depuis septembre 2009, l'association est présidée par l'ancienne Sénatrice Monique Cerisier-ben Guiga. Français du monde – Adfe dispose de 62 sièges sur les 155 de l'Assemblée des Français de l'étranger et de 4 sénateurs.